

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7212 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 7200 AFIN D'INTÉGRER UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE GOUVERNEMENTALE ASSOCIÉ AUX ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 22-03 DE LA MRC)

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 7212 AVIS VOUS EST DONNÉ :

QUE le conseil municipal a adopté, à une séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, le projet de règlement numéro 7212 amendant le règlement de zonage numéro 7200 afin d'intégrer une nouvelle cartographie gouvernementale associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain (règlement de concordance au règlement 22-03 de la MRC);

QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 7212, le 11 juillet 2023, à compter de 19 h dans la salle du conseil de la Ville de Bois-des-Filion, située au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion;

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement, peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8h00 à 12h;

QUE les projets de règlement peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville au https://villebdf.ca, dans la section « avis publics »;

QUE le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 29 juin 2023

Marie-Renée Houde, OMA

Greffière